République Française Département des Hautes-Alpes Commune de Réotier Envoyé en préfecture le 17/04/2025 Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID: 005-210501169-20250411-2025_014-DE

DELIBERATION N° 2025- 014 DE LA COMMUNE DE REOTIER Séance du 11 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vendredi 11 avril 2025 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Réotier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 9 Votants: 10

Étaient présents: Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, GRAZIANO Antoine, Marc

CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI

Excusés: Michel COLLOMB – Hervé CASTILLO

Procuration: Michel COLLOMB donne procuration à Antoine GRAZIANO

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet: Budget primitif 2025 – Budget Camping

Monsieur le Maire rappelle que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril) et, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2025.

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
BUDGET DU CAMPING				
Fonctionnement				
	Dépenses		11 952.27	Réel
		011 - Charges à caractère général	11 952.27	
	Recettes		11 952.27	
		002 - Résultat de fonctionnement		
		reporté	11 952.27	Réel
Investissement				
	Dépenses		10 000.00	
		27 - Immobilisations corporelles	10 000.00	Réel
	Recettes		10 000.00	
		001 - Solde d'exécution de la section	/\	
		d'invest reporté	10 000 00	Réel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : 10 Pour – 0 Contre –0 Absté Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Marcel CANNAT

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le

ID: 005-210501169-20250411-2025_014-DE